



Partage du biens

Par Adam2017

Bonjour Maître,

Je suis divorce en Nov. 2016.

ONC Nov. : 2014.

Effets du divorce Juin 2013.

Nous somme sous le régime de la communauté, En août 2015, j'ai été licencié de mon travail pour inaptitude suit de mon maladie professionnelle et j'ai touche mon prime de licenciement.

Est-ce que mon ex femme elle a le droit pour la moitié de cet somme d'argent car son avocat m'a demandé la moitié du montant.

Je vous remercie d'avance.